

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020**

*L'an deux mil vingt et le vingt-cinq juin à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Maire.*

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Olivier MITZNER, Maria Adélaïde CRETY, Jean-Luc USCHÉ, Adjoints, Lionel CHRISTOPHE, Robin BOUR, Angelica OURY, Sylvie JOUHANT, Françoise KONIGSECKER, Lionel MOUZIN, Sandrine USELDINGER, Alain PALLOTTA, Pascal THIERY, Robert ADAM, Pierre MAUCOURT, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSÉS** : NEANT.

**ABSENTS NON EXCUSÉS**: NEANT

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.  
Monsieur Robert ADAM est nommé secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour, ce que le Conseil accepte à l'unanimité :*

- *Personnel communal : renouvellement contrat agent entretien.*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **2020 /03/01. TAXES COMMUNALES 2020**

##### **7.2. Fiscalité**

*Avant de présenter le budget primitif, Monsieur le Maire expose l'état de notification des taxes communales. Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par la loi de finances pour 2020, Monsieur le Maire précise que les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020, il propose au Conseil de maintenir les taux d'imposition des deux taxes directes locales à savoir:*

- *Taxe Foncière Bâti            10,50 %    dégageant un produit de    58 842 €*
- *Taxe Foncière Non Bâti    26,35 %    dégageant un produit de    9 723 €*

*Soit un total de 68 565 €*

*Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 14 voix Pour 1 Abstention.*

*En ce qui concerne le prix des autres taxes, Monsieur le Maire propose de les maintenir, à savoir :*

- *Taxe d'Aménagement (Urbanisme : réforme de la fiscalité de l'aménagement délibération du 20/11/2014 : 5 %*
- *Concession Cimetière (trentenaire) : 150€ (inchangé)*
- *Concession Columbarium (trentenaire) : 1 150 € (inchangé).*

*Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 14 voix Pour 1 Abstention.*

#### **2020 /03/02. METZ METROPOLE : ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT – AMORTISSEMENT VOIRIE – NEUTRALISATION ET FIXATION DUREE**

##### **7.6. Contributions budgétaires**

*Considérant le passage de la compétence voirie à Metz Métropole et l'inscription de l'attribution de compensation d'investissement imputée au compte 2046 sur le budget primitif 2020 ;*

*Considérant que les attributions de compensation à investissement doivent être amorties ;*

*Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer pour neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées et de fixer une durée d'amortissement.*

*Le montant de cette attribution de compensation d'investissement est estimé à 23 000 €.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :*

- d'appliquer la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées ;*
- de fixer la durée d'amortissement de 1 an pour les sommes d'attribution de compensation d'investissement inscrites au compte 2046.*

## **2020 /03/03. FETES ET CEREMONIES**

### **7.1. Décisions budgétaires**

*Monsieur le Maire propose au Conseil d'énoncer les principales caractéristiques des dépenses pouvant être imputées au compte 6262 :*

- repas et sortie des Aînés, repas divers ;*
- organisations de fêtes, Noël, cérémonies diverses ;*
- bons cadeaux, cadeaux divers ;*
- concours divers,*
- manifestations diverses, etc ... ;*

*Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.*

## **2020 /03/04. VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2020**

### **7.1. Décisions budgétaires**

#### Section Fonctionnement

*Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre :*

- les dépenses s'élevant à 486 095,94 €*
- les recettes s'élevant à 616 793,63 €*

*Le Conseil Municipal approuve ce budget à l'unanimité.*

#### Section Investissement

*Monsieur le Maire propose chapitre par chapitre les dépenses et recettes d'investissement qui s'élèvent à 236 116,00 €.*

*Le Conseil Municipal approuve ce budget par 14 voix Pour 1 Abstention.*

## **2020/ 03/05. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) 2020-2026**

### **5.2. Fonctionnement des assemblées**

*Suite au renouvellement des membres du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Outre le Maire ou l'Adjoint délégué, une liste de vingt-quatre personnes sera proposée parmi lesquelles seront désignées six commissaires titulaires et six commissaires suppléants par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.*

*Les noms proposés sont les suivants :*

*Titulaires : M. Dominique BILOCQ, M. Lionel CHRISTOPHE, Mme Lucette CURÉ, M. Philippe CONRAD, M. Clovis FEY, M. Yves GARSOT, Mme Sylvie GUEROLD, M. Didier HURSTEL, Mme Jacqueline LEGAY, M. Pierre MAUCOURT, M. Alain PALLOTTA, M. Patrick SAMSON.*

*Suppléants : Robert ADAM, Mme Maria Adélaïde CRETY, M. Bernard GERMAIN, M. Pascal GODFRIN, Mme Françoise KONIGSECKER, M. Ernest LEGLEY, Mme Françoise MUEL, Mme Angelica OURY, Mme Christine RASMUS, M. Serge ROGET, M. Pascal THIERY, Sandrine USELDINGER.*

**2020 /03/06. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021**

**5.3. Désignation des représentants**

*Monsieur le Maire fait part au Conseil du lancement de la campagne de recensement de la population prévu du 21 Janvier au 20 Février 2021, dirigé par l'INSEE Direction Régionale du Grand Est.*

*Le protocole de l'enquête évolue, désormais, dans les maisons individuelles, l'agent recenseur déposera directement dans la boîte aux lettres les documents permettant de se faire recenser par internet.*

*Il y a lieu de préparer en amont en utilisant l'application informatique mise à disposition :*

- *la désignation d'un coordonnateur communal ;*
- *la communication d'informations sur notre commune.*

*Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Denis LEGAY.*

**2020/03/07. PERSONNEL COMMUNAL : RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENT NT TNC**

**4.2. Personnels contractuels**

*Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien des bâtiments communaux pour une durée d'un an à raison d'une durée hebdomadaire de 2,50/35<sup>ème</sup> correspondant à 2h30 sur la base échelle C1, échelon 3 du grade d'Adjoint Technique Territorial, avec possibilité d'augmentation du nombre d'heures durant la période du contrat à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020.*

*Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.*

**DIVERS :**

- *Fibre optique : les travaux d'installation de la fibre optique ont repris (arrêt CODIV-19). Mise en service en fin d'année.*
- *Aménagement éclairage public et sécurité : actualisation des devis entreprises et demande prolongation des subventions.*
- *Metz Métropole : prochainement Election du Président de Metz Métropole et mise en place des Conseillers Communautaires et des commissions.*
- *Avec tous les évènements passés, une feuille d'informations sera distribuée aux habitants remplaçant provisoirement le bulletin municipal.*
- *Problème d'évacuation d'eau en Jurue – eau de ruissellement Chemin de Corny.*
- *Enquête publique sur la révision du Plan de Prévention aux Risques naturels mouvements de terrain : le rapport du commissaire enquêteur est mis à disposition du public, en mairie pour consultation, jusqu'au 28 Février 2021.*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 29 Juin 2020*

*Le Maire,  
P.MUEL*